



Pour plus d'informations :  
[Canada.ca/le-coronavirus](https://Canada.ca/le-coronavirus)

Information pour les communautés autochtones :  
[Canada.ca/coronavirus-info-autochtones](https://Canada.ca/coronavirus-info-autochtones)

# Le point sur la COVID-19

## Pratiques exemplaires en ce qui concerne les cartes de statut dans le contexte de la COVID-19

En réponse aux questions reçues des membres, des citoyens et des parties prenantes des Premières Nations, Services aux Autochtones Canada (SAC) partage l'information de façon proactive pour s'assurer que les personnes inscrites qui ont une carte de statut puissent avoir accès aux programmes, aux services, aux droits et aux avantages dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Tous les bureaux de SAC pour les demandes de statut d'Indien et d'une carte de statut sécurisée sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les délais de traitement, y compris le retour des documents originaux, sont prolongés.

Compte tenu de ces circonstances, SAC recommande aux fournisseurs de services d'accepter les cartes de statut ou [les documents de confirmation temporaire de l'inscription](#) au-delà de la date de renouvellement, avec une deuxième pièce d'identité. SAC réaffirmera aux entreprises et aux fournisseurs de services que le statut d'Indien n'expire pas et que le numéro d'inscription inscrit sur ces cartes reste le même et que celui-ci est ce qui est requis pour confirmer l'admissibilité aux programmes et services.

Il est recommandé de partager cette note avec vos membres afin qu'ils en ait une copie accessible en main en vue de la partager avec les fournisseurs de services en cas de difficultés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter [Le coronavirus \(COVID-19\) et les communautés autochtones](#) ou envoyez un courriel au [Centre de contacts de renseignements du public](#).

